

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU LUNDI 29 AVRIL 2026 A 20 HEURES
--

Date de convocation : 15/04/2025

SOMMAIRE :

- 1. Budget communal - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025**
- 2. Budget communal - Affectation du résultat 2025**
- 3. Budget communal - Vote des taux de fiscalité**
- 4. Budget communal - Vote du budget primitif 2026 (prévisions, subventions...)**
- 5. Service eau potable – compte de gestion et compte administratif 2025**
- 6. Service eau potable – Affectation du résultat 2025**
- 7. Service eau potable – Vote du budget primitif 2026**
- 8. Lotissement les terrasses de Luzières - compte de gestion et compte administratif 2025**
- 9. Sivu de gendarmerie - compte de gestion et compte administratif 2025**
- 10. Questions d'actualité :**
 - **Point CC2SO**
 - **Projet éolien communes d'Aumont et Hornoy-le-Bourg**
 - **Point à réaborder avec Vincent Deneux concernant l'utilisation du PVC**
- 11. Questions diverses**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de Mme. GREVIN Cécile, Maire, dans la maison des enfants, rue de la Poste à CONTY.

Etaients présents

GREVIN Cécile	REMISSONNEL Amandine
BOULANGER Héloïse	GRATPANCHE Justine
HENNEBICQUE Martin	CHABREDIER Guillaume
GAVOIS Sabine	RICARD Golvin
ESTIENNE Romain	DUBOIS Alison
HEBERT Christophe	CLABAULT Evelyne
DUVAL Philippe	DENEUX Vincent
LOTTIN Barbara	
HARENT Céline	
DUPONT Tony	

Absents : BENLAHCEN Hatim a donné pouvoir à HENNEBICQUE Martin, DAUCHEZ Clémence.

Héloïse BOULANGER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le compte-rendu de la séance du 01 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Madame la Maire procède à la présentation de Mme Beurrier, agent qualifié des finances publiques, amenée à intervenir en séance notamment sur les points relatifs au budget.

Mme Justine Gratpanche demande que soient rappelées les règles de bon déroulement des séances du conseil municipal.

Madame la Maire rappelle en conséquence que les téléphones doivent être maintenus en mode silencieux, que le calme doit être respecté dans le public et que toute prise de parole est soumise à son autorisation préalable.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. Budget communal - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025 :

Madame la Maire présente le compte administratif 2025 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1 454 215.04 €uros
Recettes de l'exercice :	1 376 522.11 €uros
Excédent antérieur reporté :	0 €uros
Déficit de l'exercice :	77 692.93 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	960 521.47 €uros
Déficit antérieur reporté :	605 476.18 €uros
Recettes de l'exercice :	1 541 086.67 €uros
Déficit de l'exercice :	24 910.98€uros

Restes à réaliser :

Dépenses :	764 042.00 €uros
Recettes :	763 792.00 €uros
Solde négatif des restes à réaliser	550 €uros

Madame la Maire laisse la présidence de séance à Héloïse Boulanger, Adjointe et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2025 de la Commune de CONTY tel qu'il est proposé.

Le compte de gestion 2025, conforme au compte administratif 2025, est adopté à l'unanimité.

II. Budget communal - Affectation du résultat 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement en investissement pour la couverture d'autofinancement : 2 977.01€uros (compte 1068) ;
- Report en investissement du solde négatif 2025 : 82 220.77€

III. Budget communal - Vote des taux de fiscalité

Madame la Maire présente ensuite à l'assemblée l'état des produits fiscaux 2025 et propose d'augmenter les taux d'imposition de 3%. Cette variation permettrait d'augmenter les recettes de 14 679€. Elle laisse la parole à Mme Beurrier.

Mme Beurrier explique que toute évolution des taux d'imposition doit porter sur l'ensemble des taxes concernées et qu'il n'est pas possible d'en modifier une seule isolément.

Elle précise que le niveau de pression fiscale de la commune influe sur le calcul des dotations de l'État, celles-ci étant notamment déterminées en fonction de plusieurs critères, dont le nombre d'habitants et d'enfants, les habitations...

Ainsi, lorsque les taux pratiqués par la commune sont inférieurs à la moyenne départementale, l'État peut considérer que la collectivité ne sollicite pas suffisamment la contribution de ses administrés. Dans ce cas, le niveau de dotations ne peut pas compenser les pertes de ressources et est diminué.

Mme Evelyne Clabault demande pour quelle raison les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis douze ans. Elle souligne que cette évolution pourrait représenter une charge supplémentaire pour certaines familles.

Mme Justine Gratpanche indique que l'impact reste limité à l'échelle d'un budget.

Mme Evelyne Clabault conteste cette appréciation et estime que cette hausse aurait des conséquences significatives pour des foyers déjà contraints par l'augmentation générale des charges (électricité, gaz, carburant).

Mme Justine Gratpanche s'adresse à Mme Evelyne Clabault en indiquant que son rôle est de relayer une information objective. Evelyne Clabault lui répond que certaines situations financières peuvent être différentes selon les foyers.

Madame la Maire demande à Mme Evelyne Clabault de modérer ses propos.

Mme Evelyne Clabault indique qu'elle souhaite pouvoir exprimer son avis en conseil municipal et précise qu'elle s'exprime en tenant compte de la situation des habitants. Elle ajoute qu'il convient de ne pas fragiliser davantage les finances des administrés.

Madame la Maire indique être consciente de ces réalités, tout en précisant que l'augmentation envisagée représenterait, pour un foyer fiscal assujéti à la taxe foncière, un montant moyen estimé à 14 € par an.

	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière bâti	1 302 568	34.90	460 680
Taxe foncière non bâti	99 956	14.46	14 648
Taxe habitation	62 182	10.61	6 440
C.F.E.	222 943	9.07	21 006
		TOTAL	502 774€

Le Conseil Municipal, adopte les taux d'imposition proposés avec 16 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme Evelyne Clabault et M. Vincent Deneux).

IV. Budget communal - Vote du budget primitif 2026 (prévisions, subventions...):

A l'exception de Cécile Grévin, Guillaume Chabredier, Golvin Ricard, Justine Gratpanche, Amandine Rémissonnel, Céline Harent, Barbara Lottin et Evelyne Clabault étant bénévoles dans certaines associations et ne souhaitant pas prendre part à ce vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Comité des Fêtes CLW	6 000 €
QCL Football	1 200 €
Souvenir Français	200 €
Don du Sang	150 €
Judo Club	500 €
La Fraternelle	1 000 €
Chorale Pourquoi Pas	150 €
Les Améthystes	200 €
Gymnastique	200 €
Amis des Eglises	300 €
Té O Soleil (demi écrémés)	1 200 €
CRAC	200 €
Conty Selle Pied	200 €
Archer de la Selle	1 500 €
Main dans la patte	1 000 €
Volley Club	500 €
Total	14 500 €

Madame la Maire présente le budget communal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 1 980 605.00€uros
- Section d'investissement : 1 731 511.00€uros

Mme Evelyne Clabault demande pourquoi il n'y a rien au 633 ? Cela pourra s'équilibrer dans l'année au chapitre 012. Elle demande aussi à combien s'élève le remboursement de l'assurance suite à la tornade pour la réhabilitation des bâtiments communaux? 327 000€ par l'assurance Groupama.

Madame la Maire précise que concernant les investissements, les projets déjà commencés seront finalisés ou poursuivis. Le projet PVD re-naturalisation du centre bourg est reporté en 2027. Il convient aussi d'acheter un tracteur tondeuse pour les services techniques d'un montant de 36 000€. Elle ajoute que 2 emprunts se termineront en 2029 et 2030 ce qui permet, afin de pouvoir équilibrer ce budget, de faire un emprunt de 160 000€.

De plus les travaux de la phase 5 de l'église n'ont pas été mis au budget puisque nous n'avons toujours pas les retours d'accord de subvention. Madame la Maire en profite pour informer les conseillers qu'elle rencontrera prochainement M. De Lauzanne de la Fondation du patrimoine.

Enfin 2 résultats d'exercices concernant 2 budgets clos définitivement fin 2025, le lotissement « les terrasses de Luzières » et une partie de celui du SIVU de gendarmerie seront versés à la commune dans le courant de l'année. Ce qui pourrait peut-être permettre de ne pas contracter d'emprunt, voir le réduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser cet emprunt et autorise Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

V. Service eau potable – compte de gestion et compte administratif 2025

Madame la Maire présente le compte administratif 2025 du service eau potable qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	16 739.21 €uros
Recettes de l'exercice :	62 543.59 €uros
Excédent antérieur reporté :	332 282.92 €uros
Excédent de l'exercice :	45 804.38 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	14 809.15 €uros
Recettes de l'exercice :	16 465.00 €uros
Excédent de l'exercice :	1 655.85 €uros

Madame la Maire laisse la présidence de séance à Héroïse Boulanger, adjointe et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2025 du service eau potable tel qu'il est proposé.

VI. Service eau potable – Affectation du résultat 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté en fonctionnement : 378 087.30 €uros
- Excédent d'investissement reporté en investissement : 91 253.53 €uros

Le compte de gestion 2025 du service eau potable, conforme au compte administratif 2025, est adopté à l'unanimité.

VII. Service eau potable – Vote du budget primitif 2026

Madame la Maire présente le budget 2026 du service eau potable qui est en sur-équilibre à la section de fonctionnement :

- Dépenses : 67 264.00 €uros
- Recettes : 439 654.00 €uros

Et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section d'investissement à 107 718.00 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2026 du service eau potable.

VIII. Lotissement les terrasses de Luzières - compte de gestion et compte administratif 2025

Madame la Maire présente le compte administratif 2025 du lotissement « les Terrasses de Luzières » qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	
Dépenses de l'exercice :	248 671.97 €uros
Recettes de l'exercice :	181 895.48 €uros
Excédent antérieur reporté :	158 719.76 €uros
Excédent de l'exercice :	91 943.27 €uros

Section d'investissement :	
Dépenses de l'exercice :	128 704.13 €uros
Déficit antérieur reporté :	119 966.78 €uros
Recettes de l'exercice :	248 670.91 €uros

Madame la Maire laisse la présidence de séance à Héloïse Boulanger, adjointe et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2025 du lotissement « les Terrasses de Luzières » tel qu'il est proposé.

Le compte de gestion 2025 du lotissement « les Terrasses de Luzières », conforme au compte administratif 2025, est adopté à l'unanimité.

IX. SIVU de gendarmerie - compte de gestion et compte administratif 2025

Madame la Maire présente le compte administratif 2025 du SIVU casernement de gendarmerie qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	
Dépenses de l'exercice :	28 308.48 €uros
Recettes de l'exercice :	90 112.79 €uros
Excédent antérieur reporté :	12 811.44 €uros
Excédent de l'exercice :	61 804.31 €uros

Section d'investissement :	
Dépenses de l'exercice :	0.00 €uros
Déficit antérieur reporté :	0.00 €uros
Recettes de l'exercice :	2 152.40 €uros

Madame la Maire laisse la présidence de séance à Héloïse Boulanger, adjointe et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2025 du SIVU casernement de gendarmerie tel qu'il est proposé.

Le compte de gestion 2025 du SIVU casernement de gendarmerie, conforme au compte administratif 2025, est adopté à l'unanimité.

X. QUESTIONS D'ACTUALITE :

▪ **Point CC2SO :**

Madame la Maire informe de l'installation de chaque membre du conseil communautaire et prise de fonction des vice-présidents. A titre personnelle, elle a été élue vice-présidente en charge de l'urbanisme. Le prochain conseil communautaire aura lieu le 18 mai 2026.

▪ **Projet éolien à Aumont et Hornoy-le-Bourg**

Madame la Maire revient sur le courrier de la Région Hauts de France annexé à une enquête publique, dont on été destinataires les élus, concernant la SAS Enertrag Amiénois a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc éolien composé de huit éoliennes et de quatre postes de livraison situés sur le territoire des communes d'Aumont et d'Hornoy-le-Bourg. Dans ce cadre, une consultation du public se tiendra du jeudi 30 avril 2026 au mardi 2 juin 2026 inclus afin que chaque habitant concerné puisse s'exprimer sur ces sujets. A ce titre, le conseil municipal est invité, soit par une délibération ou bien directement en qualité de Maire, a communiquer la position de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à ce projet.

▪ **Titulaires pour le syndicat Territoire d'Energie de la Somme**

Madame la Maire revient sur la délibération n°5 du conseil municipal du 25 mars 2026 suite à une demande de Territoire d'Energie de la Somme qui demande la reprendre puisqu'il faut nommer uniquement 2 titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Mesdames Barbara Lottin et Sabine Gavois.

▪ **Commission communale des impôts directs**

Madame la Maire ajoute qu'il convient aussi de revenir sur la délibération n°7 du conseil municipal du 25 mars 2026 suite à la vérification sur BALTIC que les membres nommés soient bien propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme en remplacement de M. Ricard Golvin, M. Philippe Duval et de M. Deneux Vincent, M. Hébert Christophe, Mme Harent Céline ainsi que Mme Barbara Lottin.

▪ **Commission de contrôle des listes électorales**

Madame la Maire informe que concernant la commission de contrôle des listes électorales il y a lieu de nommer 3 titulaires et 3 suppléants de la liste majoritaire selon l'ordre du tableau qui ne soient ni maire, ni adjoint, ni maire ou conseillers délégués ainsi que 2 titulaires et 2 suppléants de la 2^{ème} liste.

La liste de Monsieur Deneux ayant obtenu 2 sièges, Mme Clabault Evelyne et M. Deneux sont tous deux titulaires sans suppléants.

Puis pour la liste majoritaire selon l'ordre du tableau sont nommés titulaires : M. Hebert Christophe, M. Duval Philippe, Mme Harent Cécile puis suppléants : M. Dupont Tony, Mme Remissonnel Amandine et Mme DAUCHEZ Clémence.

▪ **Ouvrage illustré consacré aux monuments historiques**

Madame la Maire informe que l'église St Antoine a été retenue pour faire partie de la liste figurant dans un ouvrage qui propose l'inventaire complet des 428 monuments inscrits ou classés du département dont une centaine sera illustrée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et autorise la réalisation des prises de vues de l'édifice.

▪ **Point à réaborder avec Vincent Deneux concernant l'utilisation du PVC**

M. Vincent Deneux remercie Madame la Maire de lui permettre de revenir sur ce point. Il souhaite aborder à nouveau la question du coût d'un matériau alternatif au PVC. Il demande s'il serait possible de revoir cette contrainte avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) afin d'envisager une évolution de la réglementation.

Madame la Maire invite Mme Sabine Gavois à apporter des précisions sur ce sujet.

Mme Sabine Gavois indique que, dans le cadre d'un site patrimonial remarquable, les exigences de l'ABF visent à préserver l'existant. Elle reconnaît que les coûts peuvent être élevés, mais estime que la suppression de cette interdiction est probablement impossible.

S'appuyant sur une photographie du centre de Conty, elle souligne que les efforts de préservation menés entre 1920 et aujourd'hui ont porté leurs fruits. Elle interroge toutefois l'assemblée : sommes-nous prêts à sacrifier notre patrimoine communal ?

Elle précise par ailleurs que, dans le temps, des matériaux comme l'aluminium ou le bois présentent une meilleure résistance aux UV et aux intempéries, et que le PVC voir même une plaxé n'est pas nécessairement de meilleure qualité. Mme Sabine Gavois ajoute qu'un ajustement peut être sollicité auprès de l'ABF, sans garantie de résultat. Elle rappelle également que tout type de travaux, même à l'identique, doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Mme Evelyne Clabault semble exprimer des doutes. Madame la Maire confirme ces éléments, en rappelant que la commune est située en site patrimonial remarquable.

XI. QUESTIONS DIVERSES :

Mme Héloïse Boulanger informe le conseil que la commémoration du 8 mai aura lieu à 11h00. Les invitations ont été envoyées.

Mme Evelyne Clabault demande si l'association « La Fraternelle » sera présente. Il est répondu par l'affirmative, ainsi que la participation du Souvenir Français.

M. Guillaume Chabredier évoque l'organisation du Marché des Jardiniers qui s'est tenu le dimanche, avec cinq exposants répartis sur environ 20 mètres linéaires, ainsi qu'une buvette. Il souligne que le moment de convivialité autour de la buvette a été apprécié. Plusieurs personnes se sont déclarées intéressées pour participer à l'édition de l'an prochain. Il est toutefois noté que si les particuliers étaient satisfaits, les commerçants de Conty ne se sont pas déplacés.

M. Vincent Deneux signale de nombreux dysfonctionnements dans la collecte des déchets, avec plusieurs poubelles non ramassées. Il exprime son inquiétude quant au risque de dépôts sauvages. Il suggère de solliciter Trinoval à ce sujet. Il est également rappelé qu'aucun élu de Conty ne siège au sein du syndicat Trinoval. Certains habitants conserveraient même leurs déchets dans leur jardin.

Il est rappelé que la commune ne peut pas se retirer de Trinoval, étant rattachée à la CC2SO. Par ailleurs, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) continuera d'augmenter si les consignes de tri ne sont pas respectées. Il est également constaté que les conteneurs à verre et à cartons sont rapidement saturés.

Il est indiqué que les agents de collecte peuvent être amenés à ne pas ramasser certains déchets non conformes. Il est souligné que plus les contraintes augmentent, moins le tri est respecté. Un courrier sera adressé en ce sens à Trinoval par Madame la Maire.

Elle rappelle que la commune dépend de ce service et que les habitants doivent comprendre que la mairie n'est pas responsable de ces dysfonctionnements. Un dépôt sauvage a notamment été constaté au niveau de l'aire de camping-cars ; les agents communaux ont dû transporter les déchets en déchetterie, ce qui engendre un coût pour la commune.

Mme Evelyne Clabault demande s'il serait possible de déposer les déchets verts (herbe) sur un terrain communal et s'interroge sur les pratiques actuelles des agents. Madame la Maire répond que le dépôt à la déchetterie de Thieulloy est moins coûteux que celui de Loeuilly, probablement lié à la pesée.

Mme Evelyne Clabault évoque également les conséquences de la tornade sur certaines entreprises notamment celles intervenues chez elles qui ont dû déposer à Theuilloy. Mme Héloïse Boulanger précise que c'est peut être lié au fait que celle de Loeuilly était à saturation.

Mme Evelyne Clabault relaie la demande de personnes âgées souhaitant l'installation d'un banc rue de la Ligue, côté maison Jeunemaître. Madame la Maire indique que cette demande sera étudiée.

Elle signale également des difficultés d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, canne), certains accès piétons nécessitant des aménagements au niveau des bateaux.

M. Martin Hennebicque précise que ces problématiques sont en cours d'étude avec M. Romain Estienne, incluant des travaux de maçonnerie. Il indique qu'il s'agit de sujets de voirie importants qui ne peuvent être réalisés immédiatement et devront faire l'objet d'une priorisation.

Mme Evelyne Clabault indique avoir chuté sur sa maman sur le chemin piétonnier qui va au cimetière et dont les dalles ont bougé énormément. Cela sera vu aussi dans les problématiques sur la commune en cours d'étude.

Fin de séance à 22h20.